



Trop perçu et calcul de nouveaux droits

Par **thomas75001**, le **21/04/2019** à **12:57**

Bonjour,

J'ai eu des trop perçus de ma faute ayant déclaré tardivement une activité professionnelle.

Pôle emploi refuse de prendre en compte mes activités professionnelles pour le calcul de mes nouveaux droits et cela me laisse sans ressources car j'arrive en fin de droit (la fraude a été de trois mois sur une période de 7 mois travaillé)

Ai-je des recours ? Du moment que j'ai remboursé les indus, je comprends que pôle emploi me réclame l'argent, mais me supprime les activités professionnelles pour le calcul des ARE, pôle emploi n'en ressort-t-il pas un peu trop gagnant vu que j'ai remboursé les indus et surtout sur toute la période travaillée ? pourquoi ne pas supprimer que 3 mois sur 7 dans ce cas-là ?

Merci

Par **youris**, le **21/04/2019** à **13:34**

bonjour,

vous avez fraudé et vous écrivez que pôle-emploi en ressort un peu trop gagnant à votre goût même si vous avez remboursé les indus.

avez-vous payé des intérêts sur ces indus ?

pôle emploi pouvait et peut toujours vous assigner devant un tribunal pour fraude.

vous pouvez soumettre votre cas au médiateur de pôle emploi.

salutations